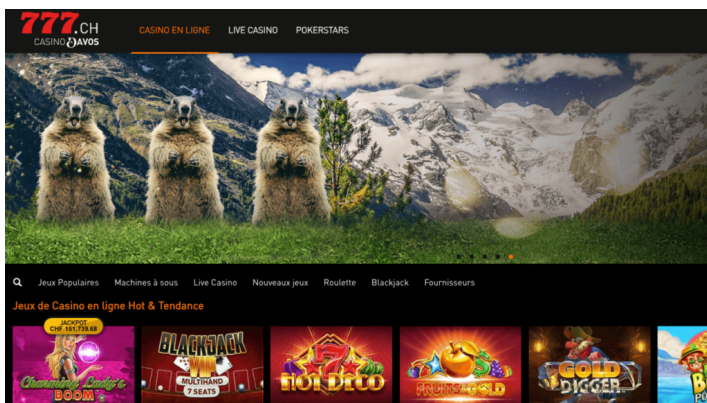


Le casino de Davos à l'amende



Antoine Dugast

Publié le 23 avril 2026 . Lecture estimée : 3 min



La Commission fédérale des maisons de jeu sanctionne l'établissement grison après deux failles informatiques qui ont permis à des joueurs exclus de contourner les contrôles.

Le casino de Davos a été condamné par la [Commission fédérale des maisons de jeu \(CFMJ\)](#) à une amende d'environ 970 000 francs suisses pour avoir laissé des joueurs exclus accéder à sa plateforme de jeux en ligne, [casino777.ch](#). La sanction représente près de 3 % du produit brut des jeux de l'établissement pour l'exercice concerné, dans un cadre légal qui autorise jusqu'à 15 % en cas d'infraction grave.

Les faits remontent à 2023. Une mise à jour informatique a provoqué un dysfonctionnement majeur sur la plateforme en ligne du casino. Pendant plusieurs jours, plus de 150 joueurs préalablement interdits, pour des motifs d'addiction ou de sur-endettement, ont pu se connecter et miser sans déclencher d'alerte. Quelques mois plus tard, un second incident a permis à plusieurs dizaines d'autres joueurs exclus de contourner les contrôles pendant près de deux semaines.

La CFMJ a qualifié les manquements de répétés et de significatifs, et identifié des lacunes organisationnelles internes. L'argument avancé par le casino, qui imputait l'origine des bugs à ses prestataires informatiques externes, n'a pas été retenu. Le régulateur suisse rappelle que la responsabilité du blocage des joueurs exclus repose intégralement sur l'opérateur, indépendamment de la chaîne technique sous-jacente. Aux 970 000 francs s'ajoutent des frais de procédure qui alourdissent encore la facture.

La CFMJ durcit le ton face aux failles de contrôle des joueurs exclus

L'amende intervient quatre mois après un précédent comparable. En décembre 2025, le casino de Neuchâtel a été condamné à 570 000 francs pour un niveau de vigilance jugé insuffisant. La progression du barème entre les deux affaires suggère un durcissement de la grille appliquée par la CFMJ, alors que la Suisse achève la première décennie d'ouverture du jeu en ligne aux opérateurs terrestres titulaires d'une concession étendue.

La portée de la sanction dépasse le seul cas de Davos. La législation suisse adoptée en 2018 a fait le choix d'un système d'exclusion centralisé, opposable à l'ensemble des établissements physiques et à leurs déclinaisons en ligne. Toute défaillance qui rend ce dispositif inopérant frappe au cœur du compromis politique sur lequel repose l'autorisation du jeu en ligne dans le pays.

La CFMJ adresse un signal à l'ensemble des opérateurs concessionnaires suisses : la fiabilité informatique des plateformes constitue désormais une condition à part entière de la licence, au même titre que les contrôles humains. En France, l'ANJ poursuit la même logique avec son service rénové d'interdiction volontaire de jeux, lancé en novembre 2025.